

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03492

Numéro SIREN : 814 191 094

Nom ou dénomination : A.S. TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/033441

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/033441**
n° de gestion : **2015B03492**
n° SIREN : **814 191 094 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.S. TAXI - Société par actions simplifiée
6 rue Saint-jean-françois Régis 31100 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2221467

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant		N°					
Adresse de l'entreprise		6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS		31100 TOULOUSE							
Numéro SIRET *		81419109400014									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		15					
				Exercice N clos le		31/12/2017					
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	218000	012		218 000				
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	7360	030	3733	3 627				
		Immobilisations financières * (1)		040	3504	042		3 504			
	Total I (5)		044	228 864	048	3 733	225 131				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072		074						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	1376	086		1 376				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	1 376	098		1 376				
	Total général (I + II)		110	230 240	112	3 733	226 507				
PASSIF								Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	2000			
	Ecart de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées *						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *						131				
	Report à nouveau						134	10571			
	Résultat de l'exercice						136	25557			
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	38 128			
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	151408			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :						169				
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176	188 379				
Total général (I + II + III)						180	226 507				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	151 408			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	385			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐ *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2017				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			217		218			
					64687			
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	64 687			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises)*			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* :	dont crédit bail :			242			
		- mobilier : 402	- immobilier :		242	13920		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	277	244	277		
	Rémunérations du personnel*				250	7340		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3352		
	Dotations aux amortissements*				254	3272		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	3530		
Total des charges d'exploitation (II)				264	31 691			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	32 996			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		I	Charges financières (V)	294	1968	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)	347				300	818
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	4654	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	25 557			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	25 557	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Écart des valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		5 472	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réintégration (art.239 series D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 series)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sixies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quinderces)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 quaterdecies)	991		Port de compétitivité hors CICE (art.44 undecies)	990			
	Dont Divers			investissements outre-mer	344		350	
	ZFA (44. quaterdecies)	345						
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Dédution exceptionnelle (art.39 decies)				655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	31 029	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : *						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	31 029	372	
				Déficit col. 2				

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	218000	402		404		406	218000	
		Autres	410		412		414		416		
		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460	7360	462		464		466	7360	
		Autres immobilisations corporelles	470	3118	472		474		476	3118	
	Immobilisations financières	480		482	385	484		486	385		
TOTAL		490	228 478	492	385	494		496	228 863		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
		Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
		Matériel de transport	550	461	552	3272	554		556	3733	
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL		570	461	572	3 272	574		576	3 733	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme					
					5	19 % 6	15 % ou 12.8 % 7	0 % 8			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

Copyright Mue (2018)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 - 3 ^{ème} partie) A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S. TAXI						Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705		1	indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995		
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996		
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice				129		
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)				800		
VI DIVERS										
Primes de cotisations complémentaires facultatives				381						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant				380						
N° du centre de gestion agréé				388						
Montant de la TVA collectée				374	6 469					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 614					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Données en nombre de mois		12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	64 687
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total : 1	106	64 687
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2 :	144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	3069
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	10119
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Total 3 :	152	13 188
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1+Total 2 - Total 3)	137	51 500
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117	51 500
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N°1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	2,00
Période de référence	024	01012017
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel* :	376	2,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

81419109400014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A.S. TAXI

ADRESSE (voie)

6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) SAS Nom patronymique MR SANHAJI Prénom(s) JAMAL
Nom marital PRESIDENT % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 06/09/1977 N° Département 99 Commune TAOUDANOL Pays MA
Adresse : N° 6 Voie RUE STJEAN FRANCOIS REGIS
Code Postal 31100 Commune TOULOUSE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 1 4 1 9 1 0 9 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A.S. TAXI

ADRESSE (voie)

6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2017 Et clos le 31/12/2017 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée

Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION	S.A.S.U. A.S. TAXI	Adresse du siège social
Désignation, SIRET et adresse de la société	6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS 31100 TOULOUSE 81419109400014	
l'ancienne adresse en cas de changement :		
Le téléphone :		
		B ACTIVITE
		Activités exercées : TRANSPORTS VOYAGEURS PAR TAXIS SIRET 81419109400014 Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28%*	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	31 029	

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
	Plus-values à long terme imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %
	PV à long terme imposables à 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :	Date : 03052018
	Lieu : TOULOUSE
	Qualité et nom du signataire : MR SANHAJI JAMAL
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :	PRESIDENT SASU

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique - Nouveautés -)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ②	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ③	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑤ (à préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2018)

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S. TAXI**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2017**

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	7 340
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisées au cours de l'exercice MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S. TAXI**

du **01/01/2017**

Adresse **6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS**

31100

TOULOUSE

au **31/12/2017**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MR SANHAJI JAMAL				6	SAINT JEAN FRANCOIS REGI 31100			
2	PRESIDENT SASU				6	APPT D45 TOULOUSE			
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	6 480			6 480				6 480	
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	6 480			6 480				6 480	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		454
Total		454

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	6 934	- de l'exercice 2017 ⑩	31 029
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire MR SANHAJI JAMAL PRESIDENT SASU		A TOULOUSE le 03052018 Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.



RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		S.A.S.U. A.S. TAXI		
N° d'identification (SIRET)		81419109400014		Exercice social
				31/12/2017
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
RCS Toulouse 794 002 568

SAS ESCI SERVICES
R RUE GARIBALDI
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE Du 28 Septembre 2018

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

ACTIVITE DE LA SOCIETE -

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir : Augmentation prévisible du CA compte tenu de nouveaux contrats de prestations de services.

L'exercice écoulé a permis d'atteindre un chiffre d'affaires net de 64.687 Euros, dégageant une augmentation de l'activité de plus de 12.17% par rapport au 31/12/2016.

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement ou à la date de clôture de l'exercice.

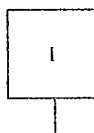
- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, distribution de dividende Néant

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE -

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 25.557€ Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :



Bénéfice de l'exercice : 25.557€ Euros,

Affectation

Réserve Légale 10% du Capital : 200€ Euros
Report à Nouveau : 25.357€ Euros
Dividendes :

	<u>Evolution des capitaux propres</u>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Capital	2.000€	2.000€
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à Nouveau	10.571€	
Résultat	25.557€	10.571€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38.128€	12.571€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate

- ❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2016** « Néant » pour un montant de « Néant » Euros.
- ❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2017**
- ❖ « Néant » Euros.

La gérance propose d'affecter au compte « report à nouveau » le bénéfice du deuxième exercice clos au 31/12/2017 et de constituer la somme de 200€ (deux cents euros) en réserve légale imputé du résultat de 2017.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE -

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'Entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, en vous invitant à voter le texte des résolutions qui vont suivre.

Fait à Toulouse, le 28 Septembre 2018

La Gérance

Ste par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814191094

S.A.S.U AS TAXI
6 RUE SAINT-JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 Septembre 2018
RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2017

Le 28 Septembre 2018 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur SANHAJI JAMAL Président.

Monsieur SANHAJI JAMAL

- Titulaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100.

Associé Unique de la S.A.S.U AS TAXI, se sont réunis au Siège Social, en vertu des dispositions statutaires.

Le Président met à disposition :

- Le rapport de gestion,
- Les comptes annuels.

Puis, il constate :

- Que les associés sont présents,
- Que les associés ont pu valablement prendre connaissance du projet des résolutions.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport du gérant sur l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat,
- Approbation du bilan au 31 décembre 2017,
- Rémunération du travail et de la gérance.

Après échange de vues, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

RAPPORT DU GERANT SUR L'EXERCICE ECOULE -

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport d'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, déclare adopter à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES -

Les Associés prennent connaissance du compte de résultat et du bilan de fin d'exercice qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 25.557 Euros.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, quitus est donné à la gérance de sa gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT -

Le bénéfice de l'exercice se monte à 25.557 euros.

L'Assemblée générale approuve la proposition de répartition du résultat qui lui a été présenté :

- <u>Origine :</u>	
- Résultat de l'exercice 2017	25.557€
- <u>Affectation :</u>	
- Au compte : Réserve Légale 10% du capital pour un montant de	200€
- Au compte : Report à nouveau pour un montant	25.357€
- <u>Dividendes :</u>	
- <u>A titre de dividende</u>	0€
-	
Totaux	25.557€

Aucun dividende de versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN A LA CLOTURE -

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'état du solde des comptes courants associés arrêté au 31 décembre 2017 soit un solde :

*compte courant associé SANHAJI JAMAL. présente un solde créditeur de 25.461.65€, tel que précisé ci-dessous, et résultant des mouvements comptables de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA GERANCE -

Pour l'exercice à venir, la rémunération du travail et du mandat de gérance est fixée à :

Monsieur SANHAJI JAMAL : 540€ par mois en base brute, soit 6.480€ par an. Pour le mandat de Président statut salarié.

Les cotisations sociales du Président sont prises en charge par la Société, au titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

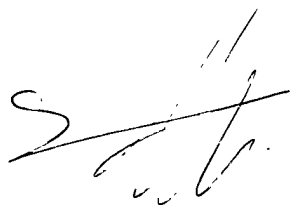
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

Fait à Villefranche de Lauragais, le 28 Septembre 2018.

Signature des associés (faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »).

Mr SANHAJI J.
Président S.A.S.U

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Sanhaji', written over a horizontal line.